

Hôtel Jouffroy - Restauration - Demandes de subventions

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : La Société d'Équipement du Département du Doubs a réalisé, pour le compte de la Ville, une étude portant sur la restauration de l'Hôtel Jouffroy inscrit à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques.

Cette étude est actuellement terminée ; elle confirme la faisabilité de l'opération.

C'est ainsi qu'un programme d'intervention sur la partie inscrite à été élaboré. Les travaux à réaliser porteraient sur les points suivants :

- gros-œuvre
- pierre de taille
- charpente bois
- couverture zinguerie
- menuiseries extérieures
- peintures
- serrurerie.

Ce programme, d'un montant total de 3 000 000 F TTC a été divisé en deux tranches fonctionnelles. La première tranche d'un montant de 1 900 000 F TTC sera engagée dès 1989, la seconde, d'un montant de 1 100 000 F TTC est prévue pour 1990.

Le Conseil Municipal est invité à :

1. adopter le programme d'intervention sur la partie inscrite de l'Hôtel Jouffroy,
2. solliciter les participations financières de l'État, de la Région de Franche-Comté et du Département du Doubs,
3. inscrire au budget supplémentaire de l'exercice en cours le montant des subventions accordées, dès réception des décisions attributives, en recettes au chapitre 908.61/1051.1052.1053.80025.30100, et en dépenses au chapitre 908.61/232.80025.30100.

M. BAS : Monsieur le Maire, bien sûr nous approuvons ce programme de réhabilitation de l'Hôtel Jouffroy qui est l'un des plus beaux édifices du quartier de Battant. Simplement une précision qui est d'importance, je souhaiterais savoir ce qu'il adviendra de la paroisse Saint-Etienne qui est le lieu de culte de l'Église Orthodoxe de Besançon, est-ce qu'elle sera maintenue sur place ou est-ce qu'il y aura un transfert de ce lieu de culte ?

M. PONÇOT : Pour l'instant, rien n'est changé en ce qui concerne l'Église Orthodoxe. Nous souhaitons cependant, en accord avec les responsables de l'Église Orthodoxe, tenter de trouver éventuellement un autre lieu.

La discussion est close.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, l'Assemblée Communale, à l'unanimité, adopte les propositions du Rapporteur.